

Convocation adressée aux membres du Comité du SDEHG le 5 février 2026

Chère Collègue, Cher Collègue,

En tant que membre du Comité Syndical, je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du Comité du SDEHG qui se tiendra le :

Mercredi 18 février 2026 à 14h00

à Salle des fêtes de Pins-Justaret

Chemin de la Croisette

31860 PINS-JUSTARET

[Voir plan de localisation](#)

J'attire votre attention sur l'importance de votre participation à cette séance qui permettra notamment d'adopter le budget 2026 du Syndicat. Je vous rappelle que les procurations données ne sont pas comptabilisées dans le calcul du quorum.

L'ordre du jour de cette séance est le suivant :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Procès-verbal du Comité Syndical du 30 janvier 2026
3. Compte de gestion 2025 - Budget annexe Réseaux de chaleur
4. Compte de gestion 2025 - Budget Principal
5. Compte administratif 2025 - Budget annexe Réseaux de chaleur
6. Compte administratif 2025 - Budget Principal
7. Affectation du résultat 2025 - Budget Principal
8. Modification du tableau des effectifs
9. Autorisations de Programmes - Crédits de Paiements
10. Budget Primitif 2026 - Budget Principal
11. Budget Primitif 2026 - Budget annexe Réseaux de chaleur
12. Montants des redevances dues par les abonnés du réseau de chaleur du LHERM
13. Mise en place d'un Comité Social Territorial (CST) au SDEHG
14. Création d'une Formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail (FSSSCT) au SDEHG
15. Compte-rendu des délégations du Comité
16. Questions diverses

La note explicative de synthèse sur les points inscrits à l'ordre du jour est à votre disposition **en cliquant ici**.

Si toutefois vous étiez dans l'impossibilité de participer à cette séance et que vous souhaiteriez donner procuration pour vote à un autre membre du Comité ([voir la liste des membres](#)), un [modèle de pouvoir](#) est à votre disposition.

Pour un moindre impact environnemental, une solution de covoiturage en ligne est à votre disposition [en cliquant ici](#). Les membres du Comité volontaires ont la possibilité d'y indiquer s'ils souhaitent réaliser du covoiturage en tant que passager ou conducteur. Les conducteurs peuvent indiquer les informations relatives à leur trajet notamment le lieu et l'heure de départ.

Comptant sur votre participation, je vous prie de croire, Chère Collègue, Cher Collègue, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Thierry SUAUD

Président du SDEHG



SYNDICAT
DÉPARTEMENTAL
D'ÉNERGIE DE LA
HAUTE GARONNE



www.sdehg.fr

Le service public de l'énergie en Haute-Garonne